

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 8 avril 2014

Question écrite urgente

Acquisition en zone de développement d'appartements en PPE par des sociétés : l'esprit de la loi est-il respecté ?

Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que des appartements en PPE promis-vendus dans l'opération de la Tulette ont été acquis par des sociétés comme l'affirme le journal *Le Courrier* ?

S'agissant d'appartements en PPE construits en zone de développement, comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il par rapport à l'achat d'appartements par des sociétés et surtout des sociétés dont le but social n'est pas le logement de ses actionnaires, mais le courtage immobilier ?

L'esprit de la LGZD est-il préservé ?

La nouvelle de la LGZD adoptée par le Grand Conseil le 14 mars 2014 permet-il d'écarter de manière certaine et absolue toute acquisition d'appartement en PPE en zone de développement par une société de quelque nature que ce soit ?